

Image not found or type unknown



## litige sur une cloture de voisinage

Par **Ch73**, le **14/09/2012** à **09:52**

Bonjour,

Mon voisin à construit une cloture à 10 cm de sa limite. Cette distance est-elle légale ?  
Ne dois t'on pas construire soit en limite, soit en recul de 3m Minimum ?

Pensant que cette cloture était en limite, j'ai aménagé le terrain en conséquence.  
Aujourd'hui, mon voisin veut que je laisse libre cette bande de 10 cm.  
Suis obligé d'obtempérer ?

Merci de votre réponse